

**Rapport du Président****Proposition de prêt****République de Djibouti****Projet d'entreprenariat des jeunes pour l'adaptation  
au changement climatique**

Numéro du projet: 2000004944

---

Cote du document: EB 2024/LOT/P.33

Date: 5 décembre 2024

Distribution: Publique

Original: Français

**POUR: APPROBATION**

**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 49.

---

---

**Questions techniques:****Dina Saleh**

Directrice régionale  
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe  
courriel: d.saleh@ifad.org

**Rasha Omar**

Directrice de pays  
Division Proche Orient, Afrique du Nord et Europe  
courriel: r.omar@ifad.org

## Table des matières

<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iii</b>
<b>I. Contexte</b>	<b>1</b>
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
<b>II. Description du projet</b>	<b>2</b>
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	2
C. Théorie du changement	3
D. Alignement, appropriation et partenariats	3
E. Coût, avantages et financement	4
<b>III. Gestion des risques</b>	<b>9</b>
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	9
D. Soutenabilité de la dette	9
<b>IV. Exécution</b>	<b>10</b>
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans d'exécution	12
<b>V. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>12</b>
<b>VI. Recommandation</b>	<b>12</b>
<b>Appendices</b>	
I. Accord de financement négocié	
II. Cadre logique	
III. Matrice intégrée des risques du projet	

---

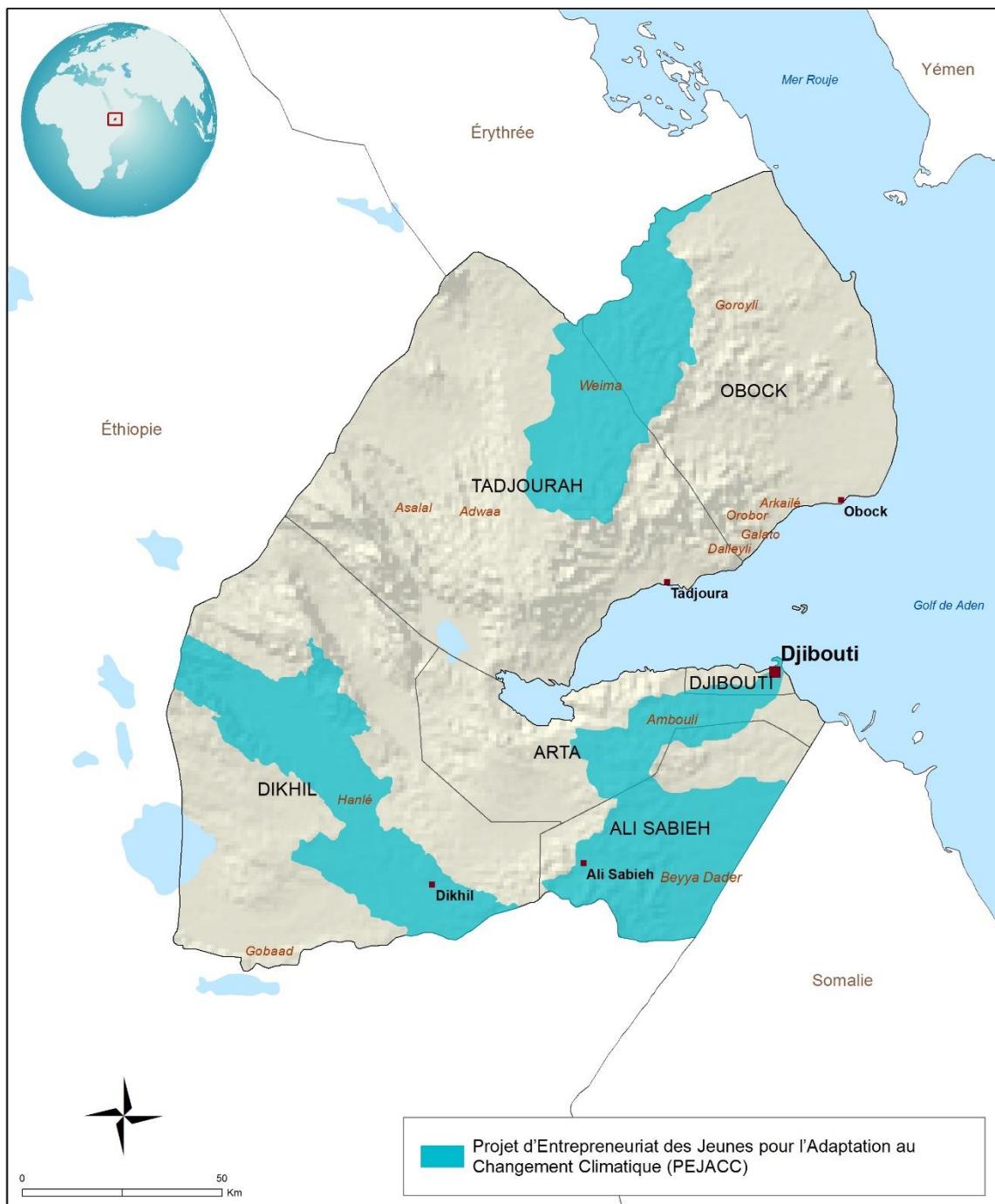
### Équipe d'exécution du projet

---

Directrice régionale:	Dina Saleh
Directrice de pays:	Rasha Omar
Responsable technique:	Nadhem Mtimet
Responsable des finances:	Federico Rossetti
Spécialiste climat et environnement:	Ilyasse Elbaroudi
Juriste:	Michele Totah

---

## Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 02-12-2024

## Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	Banque africaine de développement (BAD)
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	République de Djibouti
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques
<b>Coût total du projet:</b>	49,82 millions d'USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	10 millions d'USD
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	Conditions particulièrement concessionnelles: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé de remboursement de 10 ans sans intérêt et une commission de service fixe déterminée par le FIDA à la date d'approbation du prêt
<b>Cofinanceur:</b>	BAD
<b>Montant du cofinancement:</b>	29,04 millions d'USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Don
<b>Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:</b>	4,18 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	1,32 million d'USD
<b>Contribution des institutions financières partenaires (banques commerciales et institutions de microfinance):</b>	5,28 millions d'USD
<b>Institution coopérante:</b>	BAD

## I. Contexte

### A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

1. Djibouti, dont la population totale était d'environ 1 million d'habitants en 2021, compte une forte proportion de jeunes de moins de 35 ans, représentant 73% de la population. L'économie du pays est largement dominée par les services – 75% du produit intérieur brut (PIB) annuel au cours de la période 2000-2022 –, tandis que la contribution du secteur primaire reste faible (seulement 1,8%). Le chômage touche 63% des jeunes. L'insécurité alimentaire touche 34% de la population rurale, contre 15% de la population urbaine (Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire – juin 2024). Selon les données de la Banque mondiale, le taux de pauvreté s'élevait à 39% en 2022.
2. Le pays importe 90% de ses denrées alimentaires, ce qui le rend vulnérable aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et aux variations des prix sur les marchés internationaux. L'agriculture locale est de type oasis et est insuffisamment développée en raison de conditions climatiques difficiles, des sols peu fertiles et du manque criant d'infrastructures agricoles et d'encadrement. Les femmes participent à la production agricole, mais ont un accès inéquitable aux infrastructures agricoles productives et aux services agricoles.
3. Le Projet d'entreprenariat des jeunes pour l'adaptation au changement climatique (PEJACC) s'inscrit dans le Compact national pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après le « Compact »), élaboré conjointement par l'État djiboutien, la Banque africaine de développement (BAD) et le FIDA en 2022. Le Compact vise principalement à renforcer l'autosuffisance alimentaire de Djibouti et à créer des emplois au sein de filières compétitives, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes. Il met l'accent sur les cultures maraîchères compétitives (telles que la tomate, l'aubergine, le piment et le melon) en vue de réduire la dépendance par rapport aux importations, et sur l'élevage caprin (viande et lait) du fait que l'espèce caprine est la plus rustique et la plus prolifique. Le projet vise à accroître la productivité et la production de l'agriculture irriguée et de l'élevage caprin, et à promouvoir l'entreprenariat auprès des jeunes dans les filières susmentionnées, qui sont plus résilientes face aux effets des changements climatiques, et qui créent davantage d'emplois pour les jeunes et les femmes.

### Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

4. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le projet a été validé comme:
  - axé sur les jeunes.
5. Le projet est axé sur les jeunes par le biais de deux activités principales: i) l'accès aux parcelles irriguées, ce qui comprend un ensemble de mesures visant à accroître la résilience aux changements climatiques des cultures maraîchères, des cultures fourragères et de l'élevage caprin; ii) l'accès aux services d'appui technique et financier à l'entreprenariat. Le nombre d'emplois créés pour les jeunes atteindrait 3 900 emplois.

### Justification de l'intervention du FIDA

6. Le projet va dans le sens des orientations du Compact et permet au FIDA d'arriver à une meilleure concordance avec la Vision 2035 du Gouvernement pour la transformation du secteur agricole. Le projet est aligné sur le programme d'options stratégiques du FIDA pour Djibouti (COSOP) (2019-2024), notamment l'objectif stratégique 2 relatif à des systèmes de production performants et résilients utilisés à grande échelle pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Cette première collaboration avec la BAD à Djibouti permet d'accroître fortement l'autosuffisance du pays pour des denrées alimentaires spécifiques.

## **B. Enseignements à retenir**

7. Les enseignements les mieux adaptés au projet figurent ci-dessous et ont été intégrés dans la conception du projet.
8. La mise en œuvre des infrastructures hydrauliques a toujours été retardée en raison du manque d'études de faisabilité et de la lenteur des procédures de passation des marchés. Grâce au soutien de la BAD, le Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH) a déjà réalisé des études de faisabilité pour les périmètres irrigués qui permettraient d'accélérer la mise en œuvre de ces activités dès que le PEJACC entrera en vigueur. Le renforcement de la capacité des bénéficiaires à gérer ces infrastructures se fera donc dans des conditions adéquates.
9. Le projet intègre les enseignements tirés du COSOP pour Djibouti, à savoir que: i) l'approche participative au niveau local contribue à mobiliser les populations rurales et à faciliter l'appropriation communautaire et la bonne gestion des zones aménagées et les investissements dans les domaines hydraulique et routier; ii) la concentration géographique et thématique des activités augmente l'efficacité et l'impact des interventions.
10. Enfin, le soutien global nécessaire au développement des entreprises comprend une formation sur l'entrepreneuriat, suivie d'une assistance technique pour la facilitation des liens avec le marché, l'accès à des technologies rentables, l'évaluation de la qualité des produits et l'accès au financement.

## **II. Description du projet**

### **A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles**

11. L'objectif de développement du projet est d'accroître la production alimentaire locale et de créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes. Les objectifs spécifiques consistent en ce qui suit: i) renforcer la capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin dans les zones cibles; ii) soutenir le développement d'un agrobusiness inclusif, créateur d'emplois pour les jeunes et adapté aux effets des changements climatiques; iii) renforcer les capacités locales des structures centrales et déconcentrées afin de surmonter les obstacles institutionnels à l'adaptation et de réduire les risques liés aux changements climatiques. Les principaux effets du projet sont les suivants: i) un taux d'autosuffisance de 30% pour les cultures maraîchères privilégiées (tomate, aubergine, piment et melon); ii) création de 5 660 emplois, dont 3 900 pour les jeunes.
12. La zone d'intervention du projet comprend: i) les bassins versants situés dans les régions d'Ali Sabieh (Holl Holl, Obeley, Doureh, Faradil et Dassbiyo), de Dikhil (Hanlé), d'Obock (Assassan et Soubalali) et de Tadjourah (Randa et Bankoualé); ii) le Barrage de l'amitié dans la région d'Arta (sur une superficie de 45 hectares); iii) la zone périurbaine de Djibouti. Le nombre total de personnes bénéficiant des services du projet est d'environ 12 000 personnes, dont 4 800 femmes et 7 200 jeunes.

### **B. Composantes, résultats et activités**

13. Le projet comprend trois composantes qui sont décrites ci-dessous.
14. **Composante 1: Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique.** Financer l'aménagement d'infrastructures d'accès à l'eau et au marché et l'utilisation à grande échelle des technologies climato-compatibles. Les effets escomptés sont les suivants: le rendement des cultures maraîchères et de la production de viande et de lait augmente de 50%; et 7 200 personnes, dont 4 320 jeunes et 2 880 femmes, pratiquent une agriculture climato-compatible. La composante 1 se décline en trois sous-composantes: i) développement d'infrastructures de production plus

résilientes face aux aléas climatiques; ii) promotion de technologies et d'innovations climato-compatibles; iii) renforcement des capacités opérationnelles et d'adaptation.

15. **Composante 2: Soutien au développement d'un agrobusiness adapté au changement climatique.** Accompagner les entrepreneurs et leur donner accès au financement. Les effets escomptés sont la création de 5 660 emplois, dont 60% pour les jeunes et 40% pour les femmes; l'appui à 200 entreprises en croissance, dont 120 gérées par des jeunes et 80 par des femmes; et l'accès de 1 400 personnes aux services financiers. Cette composante se décline en deux sous-composantes: i) appui à l'entreprenariat et développement des compétences agropastorales pour la création d'emplois pour les jeunes et les femmes; ii) promotion de l'inclusion financière et de l'accès au marché dans les filières ciblées.
16. **Composante 3: Gestion et coordination du projet.** La cellule d'exécution des projets (CEP), qui assure la gestion des projets financés par la BAD sous la gouverne du MAEPE-RH, sera chargée de la gestion du PEJACC et sera renforcée en conséquence pour coordonner efficacement le projet.

## C. Théorie du changement

17. La théorie du changement du projet repose sur le raisonnement suivant: si des technologies agricoles climato-compatibles sont mises à disposition, si des infrastructures productives résilientes donnant un meilleur accès à l'eau sont mises en place et répondent aux besoins des bénéficiaires, si les jeunes et femmes entrepreneurs bénéficient de facilités de financement et d'un accompagnement technique de qualité et possèdent des connaissances en gestion pour la production et la commercialisation, si les principales entreprises approvisionnant le marché local achètent des produits aux producteurs appuyés par le projet, et si les institutions sont renforcées dans leur capacité à surmonter les obstacles à l'adaptation aux effets des changements climatiques, alors des filières compétitives, inclusives et résilientes seront développées et les principaux effets de cette évolution seront une satisfaction accrue des besoins nationaux en produits maraîchers et produits caprins et la création d'emplois inclusifs pour les jeunes et les femmes. Pour assurer la réussite des interventions prévues, l'État djiboutien poursuivra ses efforts d'adaptation aux effets des changements climatiques et de soutien au développement d'un agrobusiness inclusif et créateur d'emplois pour les jeunes et les femmes. La concrétisation de ces effets peut être exposée à des risques tels que la faible participation du secteur privé à l'exécution du projet, le manque d'empressement des jeunes à s'investir dans les filières ciblées, les risques environnementaux liés à l'aggravation des effets des changements climatiques et le risque fiduciaire.

## D. Alignement, appropriation et partenariats

18. Le projet est le premier investissement qui s'inscrit dans le cadre du Compact, et il représente 36% de la somme estimée pour le développement des filières maraîchères et de l'élevage caprin. En outre, le projet contribue simultanément à la concrétisation de la Vision 2035, qui vise à faire de Djibouti un pays à revenu intermédiaire, ainsi que du Plan national de développement pour la période 2020-2024, axé sur la diversification économique, la création d'emplois et l'inclusion sociale. Le projet est aligné sur les objectifs de développement durable n°s 1 (pas de pauvreté), 2 (faim « zéro »), 5 (égalité entre les sexes), 6 (eau propre et assainissement), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites) et 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

19. L'appropriation par l'État se manifeste par les études préparatoires qu'il a réalisées pour éclairer l'élaboration du projet, notamment les études d'impact environnemental et social pour les principales infrastructures qui seront aménagées dans le cadre du projet.
20. La Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture financent le développement de filières agroalimentaires à Djibouti. Les synergies seront recherchées avec ces institutions pour optimiser les impacts des interventions.

## **E. Coût, avantages et financement**

21. Le coût total du projet s'élève à 49,82 millions d'USD. Le plan de financement du projet comprend: i) un don de la BAD de 29,04 millions d'USD; ii) un prêt du FIDA de 10 millions d'USD; iii) une contribution de l'État de 4,18 millions d'USD; iv) une contribution des bénéficiaires de 1,32 million d'USD; v) une contribution des institutions financières partenaires de 5,28 millions d'USD. Les dépenses de base du projet sont de 46,95 millions d'USD et les provisions pour imprévus matériels et financiers sont estimés à 2,87 millions d'USD.

### **Coût du projet**

22. Le coût du projet est ventilé par composante et par source de financement dans le tableau 1 et par catégorie de dépenses et par source de financement dans le tableau 2. Le tableau 3 ventile le coût du projet par composante et par année. Le coût du projet comprend les dépenses de base et les provisions pour imprévus matériels et financiers.

Tableau 1  
**Coût du projet par composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don de la BAD		Bénéficiaires		Emprunteur/ bénéficiaire		Institutions financières partenaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	%	Contributions monétaires	%	Contributions monétaires	%	Montant	%
1. Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique	3 870	15	19 073	73	0	0	3 000	12	0	0	25 943	52
2. Soutien au développement d'un agrobusiness adapté au changement climatique	5 748	35	3 767	23	1 320	8	265	2	5 280	32	16 380	33
3. Gestion et coordination du projet	0	0	3 969	86	0	0	658	14	0	0	4 626	9
<b>Total des dépenses de base</b>	<b>9 618</b>	<b>20</b>	<b>26 809</b>	<b>57</b>	<b>1 320</b>	<b>3</b>	<b>3 923</b>	<b>8</b>	<b>5 280</b>	<b>12</b>	<b>46 949</b>	<b>94</b>
Provisions pour imprévus matériels et financiers	382	13	2 231	78	0	0	261	9	0	0	2 874	6
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>20</b>	<b>29 040</b>	<b>58</b>	<b>1 320</b>	<b>3</b>	<b>4 184</b>	<b>8</b>	<b>5 280</b>	<b>11</b>	<b>49 823</b>	<b>100</b>

Tableau 2  
**Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don de la BAD		Bénéficiaires		Emprunteur/bénéficiaire		Institutions financières partenaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	%	Contributions monétaires	%	Contributions monétaires	%	Montant	%
<b>Dépenses d'investissement</b>												
1. Biens	338	8	2 996	68	0	0	1 069	24	0	0	4 404	9
2. Travaux	3 472	21	11 682	70	0	0	1 525	9	0	0	16 678	34
3. Services	1 848	19	6 824	72	0	0	825	9	0	0	9 497	19
4. Divers (don de contrepartie)	3 960	30	2 640	20	1 320	10	0	0	5 280	40	13 200	26
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>9 618</b>	<b>22</b>	<b>24 143</b>	<b>55</b>	<b>1 320</b>	<b>3</b>	<b>3 419</b>	<b>8</b>	<b>5 280</b>	<b>12</b>	<b>43 779</b>	<b>88</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>												
1. Fonctionnement	0	0	2 666	84	0	0	504	16	0	0	3 170	6
<b>Total des dépenses ordinaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 666</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>504</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 170</b>	<b>6</b>
<b>Total des dépenses de base</b>	<b>9 618</b>	<b>20</b>	<b>26 809</b>	<b>57</b>	<b>1 320</b>	<b>3</b>	<b>3 923</b>	<b>8</b>	<b>5 280</b>	<b>11</b>	<b>46 949</b>	<b>94</b>
Provisions pour imprévus matériels et financiers	382	14	2 231	77	0	0	261	9	0	0	2 874	6
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>20</b>	<b>29 040</b>	<b>58</b>	<b>1 320</b>	<b>3</b>	<b>4 184</b>	<b>8</b>	<b>5 280</b>	<b>11</b>	<b>49 823</b>	<b>100</b>

Tableau 3  
**Coût du projet par composante et par année du projet**  
(en milliers d'USD)

Composante	2025		2026		2027		2028		2029		2030		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
1. Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique	5 711	22	12 897	49	5 787	22	1 668	7	146	0	0	0	26 209
2. Soutien au développement d'un agrobusiness adapté au changement climatique	1 073	7	2 559	16	3 250	20	3 910	24	3 879	24	1 444	9	16 114
3. Gestion et coordination du projet	1 156	25	283	6	438	10	936	20	1 060	23	755	16	4 628
4. Provision pour imprévus matériels	140	17	280	34	168	20	116	14	90	11	40	4	834
5. Provision pour aléas des prix	345	17	685	34	412	20	283	14	221	11	93	4	2 039
<b>Total</b>	<b>8 425</b>	<b>17</b>	<b>16 703</b>	<b>34</b>	<b>10 055</b>	<b>20</b>	<b>6 913</b>	<b>14</b>	<b>5 396</b>	<b>11</b>	<b>2 332</b>	<b>4</b>	<b>49 824</b>

### **Stratégie et plan de financement et de cofinancement**

23. Le projet est cofinancé avec la BAD, qui a entrepris de l'élaborer. Le financement de la BAD, d'un montant de 29,04 millions d'USD, a été approuvé en juillet 2024, l'accord de financement a été signé en août 2024 et le projet est entré en vigueur. Le financement du FIDA s'élève à 10 millions d'USD, soit 20% du coût total du projet. D'après le tableau 1 ci-dessus, si l'on exclut la BAD et que l'on considère uniquement le FIDA, le ratio de cofinancement international est de 1/2,9 et le ratio de cofinancement national est de 1/1,08.

### **Décaissement**

24. Les méthodes de décaissement retenues par la BAD sont le paiement direct pour couvrir les prestations des consultants, des entreprises et des fournisseurs, et le fonds de roulement ou compte spécial pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Ces dernières nécessiteront l'ouverture d'un compte désigné auprès d'une banque commerciale approuvée par la BAD ou auprès de la Banque centrale de Djibouti. L'État djiboutien devra placer les ressources de contrepartie dans un compte distinct ouvert auprès de la même banque où est domicilié le compte désigné.
25. Les méthodes et procédures de décaissement de la BAD s'appliqueront aussi aux fonds du FIDA. Le FIDA honora, au cours de l'exécution du projet, les demandes de paiement direct qui lui seront soumises après avoir été examinées et approuvées par la BAD sur la base de ses procédures. La modalité de soumission des demandes de paiement sera définie dans l'accord entre le FIDA et la BAD; ces demandes pourraient être présentées par le biais du Portail clients du FIDA. Le financement du FIDA ne sera pas utilisé pour alimenter le compte spécial du projet du fait que le FIDA ne participe pas au financement des dépenses de fonctionnement. La seule activité cofinancée par la BAD et le FIDA est le « financement innovant des sous-projets entrepreneuriaux » (composante 2). Pour le financement de cette activité, le principe du *pari passu* s'appliquera au fonds FIDA et au fonds BAD. Les décaissements liés au financement innovant des sous-projets entrepreneuriaux seront subordonnés à l'obtention d'un avis de non-objection de la BAD et du FIDA à l'égard du manuel technique relatif à cette activité.

### **Résumé des avantages et analyse économique**

26. Le taux de rentabilité économique interne du projet sur une période d'analyse de 25 ans est estimé à 18%, et la valeur actuelle nette économique est positive pour un taux d'actualisation de 10%. L'analyse de sensibilité montre que le projet est robuste et reste économiquement viable dans le cas d'un retard des bénéfices de deux ans ou d'une réduction des bénéfices de 30%. Les avantages financiers supplémentaires comprennent l'augmentation des investissements financiers dans le secteur agricole, la sécurité et l'autosuffisance alimentaires, et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes.

### **Stratégie de retrait et durabilité**

27. La durabilité des mesures prises dans le cadre du PEJACC sera assurée par: i) l'application des procédures de gestion et d'entretien des infrastructures rurales; ii) le renforcement des capacités des organisations paysannes dans la gestion et l'exploitation productive des périmètres irrigués; iii) les capacités renforcées des services publics en matière de technologies climato-compatibles. S'agissant de l'entreprenariat chez les jeunes et les femmes, les clubs des jeunes entrepreneurs de Djibouti recevront un appui technique du Centre de leadership et d'entreprenariat, qui leur permettra de poursuivre la formation des entrepreneurs et de les mettre en relation avec les institutions financières partenaires. Le manuel d'exécution du projet comportera une stratégie détaillée de retrait du projet.

### III. Gestion des risques

#### A. Risques et mesures d'atténuation

28. Le risque inhérent global du projet est substantiel. Selon la méthodologie du FIDA, le risque résiduel global est jugé modéré. Les risques et les mesures d'atténuation sont décrits en détail dans l'appendice III.

Tableau 4  
**Synthèse des risques**

Aspect du risque	Niveau de risque inhérent	Évaluation du risque résiduel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Substantiel
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Portée du projet	Moyen	Moyen
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Moyen	Faible
Gestion financière	Substantiel	Substantiel
Passation des marchés	Substantiel	Substantiel
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Moyen
Parties prenantes	Moyen	Moyen
<b>Risque global</b>	Substantiel	Moyen

#### B. Catégorie environnementale et sociale

29. Le projet est classé dans la catégorie 2 dans le Système de sauvegarde intégré de la BAD. Le renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin par la construction d'infrastructures d'accès à l'eau ou la remise en état de telles infrastructures comporte des risques d'ampleur modérée à faible pour l'environnement et le cadre humain et compte parmi les activités soumises à l'évaluation environnementale. Un plan-cadre de gestion environnementale et sociale a été établi et quatre études d'impact environnemental et social ont été réalisées pour chacune des zones d'intervention du projet. La CEP établira des rapports trimestriels sur la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, et un audit annuel de performance environnementale et sociale, réalisé par un expert indépendant, sera soumis chaque année à la BAD.

#### C. Classement au regard des risques climatiques

30. Le PEJACC est classé dans la catégorie 2 dans le Système de sauvegarde climatique de la BAD. Le secteur agricole est plus vulnérable en raison des conditions climatiques difficiles telles que des précipitations faibles et irrégulières, des températures qui restent élevées toute l'année, un ensoleillement intense et des vents forts et secs. Les activités du projet contribuent à l'adaptation aux effets des changements climatiques par le biais d'infrastructures résilientes face à ces effets, la vulgarisation des technologies climato-compatibles, et la diversification des sources de revenus ruraux par la promotion des entreprises de jeunes autour des maillons de la filière.

#### D. Soutenabilité de la dette

31. Selon l'analyse de la viabilité de la dette réalisée par le Fonds monétaire international, Djibouti est passé de la notation « risque élevé de surendettement mais dette soutenable » en 2021 à la notation « dette insoutenable » en 2022, avant que la mention complémentaire « surendettement grave » ne lui soit attribuée en 2023 en raison de son incapacité à honorer le service de sa dette. Le service de la dette publique est passé de 0,5% du PIB en 2021 à 2,6% en 2022. D'après l'analyse de la Banque mondiale, le retour de Djibouti à un niveau d'endettement soutenable nécessiterait un gel des emprunts non concessionnels, une restructuration profonde de l'ensemble du portefeuille de la dette extérieure

bilatérale, ainsi qu'une intensification des efforts de mobilisation de recettes publiques.

## IV. Exécution

### A. Cadre organisationnel

#### Gestion et coordination du projet

- 32. Le projet sera géré par la CEP, qui est déjà chargée des projets agricoles financés par la BAD et qui a ses bureaux au MAEPE-RH. L'équipe de la CEP comprend un coordonnateur national, un coordonnateur adjoint chargé du suivi-évaluation, un spécialiste du génie rural responsable des infrastructures hydrauliques, un ingénieur agronome, un spécialiste de l'environnement et des changements climatiques, un spécialiste du développement social et genre, un responsable administratif et financier, un comptable, un spécialiste de la passation des marchés et cinq animateurs. Le recrutement d'un assistant technique spécialisé dans la passation des marchés est en cours. Pour les besoins du PEJACC, la CEP sera renforcée par un spécialiste de l'entreprenariat et du financement rural, et un assistant en suivi-évaluation. La CEP obtiendra une assistance technique ponctuelle pour la facilitation de l'accès au marché pour les producteurs et entrepreneurs, l'organisation des services financiers, ainsi que l'évaluation de l'impact.
- 33. Des conventions seront signées avec les partenaires suivants: i) WorldVeg et l'Institut des sciences de la vie du Centre d'études et de recherche de Djibouti pour la promotion des technologies et innovations climato-compatibles; ii) l'Agence djiboutienne de développement social pour le développement du programme d'incubation; iii) le Centre de leadership et d'entreprenariat et la chambre de commerce pour l'accompagnement des entreprises existantes, la croissance et le renforcement des entreprises ayant obtenu un financement; iv) le Centre international d'agriculture tropicale pour la mise en place du système numérique de suivi des points d'eau; v) l'Union nationale des femmes de Djibouti pour la mise en œuvre des activités spécifiques au genre dans le plan-cadre de gestion environnementale et sociale; vi) les directions techniques du MAEPE-RH qui apporteront des connaissances spécialisées conformément à leur mission régionale. En ce qui concerne l'accès aux services financiers, une procédure de sélection rigoureuse des institutions financières partenaires sera appliquée dans le cadre d'un appel à propositions.
- 34. Le comité de pilotage existant pour les projets de la BAD relevant du MAEPE-RH sera élargi pour inclure les nouveaux intervenants tels que les représentants du Club des jeunes entrepreneurs. Un comité national technique de suivi (CNTS) sera mis en place pour évaluer et approuver les sous-projets entrepreneuriaux et assurer un suivi technique de la mise en œuvre du projet. Le CNTS sera composé des directions techniques concernées par les activités du projet, des représentants des conseillers régionaux, et des acteurs de la société civile représentant chaque région du projet.

#### Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

- 35. Les procédures et les dispositions de la BAD en matière de gestion financière seront appliquées dans le cadre du projet. Il faut noter que ces procédures et dispositions sont largement compatibles avec les exigences du FIDA et alignées sur celles-ci. Au niveau du projet, la CEP sera chargée de toutes les tâches de gestion administrative et financière. Le service administratif et financier sera composé d'un responsable administratif et financier et d'un comptable. Le plan de travail et budget annuel du projet sera élaboré par la CEP et adopté par les instances gouvernementales responsables du projet, avant d'être soumis au FIDA pour avis et à la BAD pour avis de non-objection avant la fin de l'année N-1. La CEP mettra à jour le manuel de procédures comptables et financières pour répondre aux exigences spécifiques du projet. Le logiciel TOMPRO actuellement utilisé par la CEP sera paramétré et adapté à la gestion du nouveau projet. Pour l'audit externe, la CEP recruterá un auditeur

externe indépendant sur la base du mandat approuvé par la BAD au préalable. L'audit doit être présenté au plus tard six mois après la fin de l'exercice budgétaire. La BAD transmettra au FIDA les rapports d'audit et les rapports financiers trimestriels du projet. Le FIDA participera aux missions de supervision conjointes du projet avec la BAD, qui lui soumettra tout rapport de supervision.

36. Compte tenu de l'entrée en vigueur tardive de l'accord de financement avec le FIDA par rapport à celui qui a été conclu avec la BAD (délai nécessaire de ratification de l'accord de financement par un prêt du FIDA), il est prévu de financer rétroactivement, pour un montant de 360 000 USD, les dépenses suivantes: i) les frais de publication des dossiers d'appel d'offres pour la réalisation des infrastructures rurales financées par le FIDA; ii) la rémunération des spécialistes internationaux pour la mise en œuvre des mécanismes de financement des entreprises en 2025; iii) le paiement des contrats avec les institutions désignées pour l'incubation de jeunes entrepreneurs et la croissance et le renforcement des entreprises existantes en 2025.
37. La CEP sera chargée de la fonction de passation des marchés. Les acquisitions de biens, des travaux et de services de consultants se feront conformément au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque (MPB), daté d'octobre 2015.
38. Le bureau indépendant de la lutte anticorruption a été créé tout récemment et commence à être opérationnel avec peu de moyens. Afin de pallier cette situation, on inclura dans les documents types d'appel d'offres de la BAD les dispositions sur la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts et les comportements contraires à l'éthique, ainsi qu'une description avec explication des mécanismes de recours et de réponse aux doléances.

#### **Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances**

39. Le MAEPE-RH s'est engagé à mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes au niveau du projet dès le début de la mise en œuvre, à le faire connaître à toutes les parties prenantes et à le maintenir opérationnel tout au long du cycle de vie du projet.

#### **Mécanisme de réponse aux doléances**

40. Les communautés et les individus qui estiment être lésés par le projet peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de règlement des doléances existants au niveau du projet ou du Mécanisme indépendant de recours (MIR) de la BAD. Le MIR détermine si un préjudice est survenu ou pourrait survenir du fait du non-respect des politiques et procédures par la BAD.

### **B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication**

41. La CEP sera chargée de la planification, du suivi-évaluation et de la gestion des savoirs dans le cadre du PEJACC par l'intermédiaire d'une équipe composée de l'adjoint au coordonnateur chargé du suivi-évaluation (en place) et d'un assistant en suivi-évaluation (à recruter dans le cadre du PEJACC). Un manuel de suivi-évaluation sera élaboré et un système informatisé de suivi-évaluation sera mis en place dès le démarrage du projet. Une situation de référence sera établie dès la première année du projet et des évaluations de l'impact seront menées à mi-parcours et à l'achèvement du projet.
42. Le FIDA appuiera techniquement la mise en œuvre du projet dans le cadre de la gestion participative des infrastructures rurales, de la promotion de l'entreprenariat des jeunes ainsi que dans l'élaboration de textes législatifs pour le secteur semencier sur la base des acquis dans ces domaines. Un plan de gestion des savoirs sera incorporé dans le manuel d'exécution du projet.

### **Innovations et reproduction à plus grande échelle**

43. Le PEJACC introduit des innovations technologiques et institutionnelles, à savoir: i) des plateformes numériques pour la gestion des points d'eau; ii) des modèles pour renforcer l'esprit d'entreprise et la création d'emplois chez les jeunes et les femmes. Ces innovations ont un fort potentiel de reproduction à plus grande échelle.

## **C. Plans d'exécution**

### **Plans de préparation à l'exécution et de démarrage**

44. Le financement de la BAD étant entré en vigueur en août 2024, la CEP est en train d'élaborer le plan de travail et budget annuel et le plan de passation des marchés de 2025, qui seront présentés au cours de l'atelier de lancement du projet prévu pour la fin de novembre 2024. La CEP s'apprête à lancer la passation des marchés pour les infrastructures rurales sur la base des études préliminaires de remise en état des périmètres irrigués. La CEP finalisera les conventions avec les partenaires d'exécution sur la base des mandats figurant dans le rapport de projet. En ce qui concerne le prêt du FIDA, l'accord de financement entrera en vigueur dès sa ratification et clôturera le 31 décembre 2030, soit au même moment que le financement de la BAD.

### **Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement**

45. Le FIDA désignera la BAD comme institution coopérante pour l'administration du prêt et la supervision du projet. Le FIDA participera conjointement avec la BAD aux missions de supervision et d'examen à mi-parcours qui seront organisées durant l'exécution du projet. L'examen à mi-parcours sera réalisé au cours de la troisième année du projet. À la clôture du projet, la Banque, le FIDA et le Gouvernement djiboutien établiront un rapport d'achèvement dans les délais requis.

## **V. Instruments et pouvoirs juridiques**

46. L'octroi à l'emprunteur/au bénéficiaire du financement proposé est régi par un accord de financement entre la République de Djibouti et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
47. La République de Djibouti est habilitée, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
48. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## **VI. Recommandation**

49. Je recommande au Conseil d'administration d'approver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Djibouti un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de dix millions de dollars des États-Unis (10 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Alvaro Lario

## Accord de financement négocié

(Négociations conclues le 28 novembre 2024)

Prêt No: \_\_\_\_\_

Nom du Projet: *Projet d'Entreprenariat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique (PEJACC)* ("le Projet")

La République de Djibouti ("l' Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

**ATTENDU QUE** l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

**ATTENDU QUE** le Projet sera cofinancé par la Banque Africaine de Développement (BAD). L'Emprunteur et la BAD ont conclu un accord de financement en date du 27 Août 2024 pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

Le Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet ;

**Considérant** que le Fonds a accepté de financer le Projet;

**Par conséquent**, les parties conviennent de ce qui suit :

### Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document principal (considérant la préambule et les sections A – E) ; la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1) ; le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) ; et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord à l'exception des dispositions indiquées à la section E, paragraphe 4 ci-dessous. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un Prêt (le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

### Section B

1. Le montant du Prêt est de dix millions de dollars américains (USD 10 000 000).
2. Le prêt est accordé à des Conditions Particulièrement Favorables et assorti d'un délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans à compter de la date d'approbation par le Conseil d'Administration. Le prêt est assorti d'une commission de service sur le montant de l'encours principal. La commission de service applicable, pour la durée de vie du financement, est celle valable durant le trimestre d'approbation par le Conseil d'Administration. L'amortissement du principal est fixe à 2% du montant total du principal retiré par an sur les années 11 à 20 ; puis à 4% du montant total du principal retiré par an pour les années 21 à 40.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar américain.
4. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal, et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre.
6. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant estimé de quatre millions et cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 4 180 000) sous forme d'exemptions de taxes et impôts ainsi qu'en nature sous forme d'une mise à disposition de personnel, des structures et de moyens pour contribuer aux frais de fonctionnement du Projet.

## **Section C**

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques (MAEPE-RH) en tant que tutelle technique. Ce dernier assumera la responsabilité de l'exécution du Projet.
2. Les autres parties du Projet sont décrites dans la partie II de l'Annexe 1.
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au 30 Juin 2030 et la date de clôture du financement sera 31 décembre 2030, ou toute autre date ultérieure convenue entre l'Emprunteur et la BAD.
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition octobre 2015.

## **Section D**

1. Le BAD administrera le prêt et supervisera le Projet.

## **Section E**

1. Les éléments suivants sont désignés comme motifs supplémentaires de suspension des décaissements :

- (a) Le Manuel de procédures administratives, financières et comptables, ou l'une de ses dispositions, a été suspendue, résiliée en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable de la BAD, et le Fonds considère que ces évènements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet.
- (b) Tout personnel clé du Projet (le Coordonnateur, le Responsable administratif et financier et le Chargé de suivi-évaluation) tel que décrit dans le Manuel des procédures administratives a été recruté, transféré ou retiré de ses fonctions sans l'accord préalable de la BAD.

2. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires d'annulation des décaissements.

- a) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.
- b) Tout évènement spécifié au para 1 a) de la section E du présent Accord s'est réalisé et a perduré pour une durée de trente (30) jours malgré la notification par la BAD dudit évènement à l'Emprunteur ou toute autre date ultérieure convenue par écrit entre l'Emprunteur et la BAD.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles spécifiques préalables aux décaissements:

- a) La soumission de la preuve de la confirmation que la Cellule d'exécution du Projet (CEP) du BREFONS (Build Resilience for Food and Nutrition Security in the Horn of Africa) aura la charge de la mise en œuvre du Projet.
- b) Le Manuel technique décrivant les modalités de mise en œuvre des activités relatives au Financement innovant des sous-projets (Matching Grant et Crédit/Fonds de garantie), aura reçu la non-objection du FIDA et de la BAD avant que tout décaissement puisse avoir lieu dans le cadre spécifique de ces activités.

4. Les articles suivants des Conditions Générales sont modifiés comme suit :

- a) Article VII, Section 7.05 (Passation de marchés) - l'acquisition de biens, de travaux et de services à financer au moyen du montant du financement est soumise et régie par : le Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition octobre 2015.
- b) Article IX, Section 9.03 (Vérification des comptes) - les comptes de Projet, les états financiers et les états des dépenses sont vérifiés par des vérificateurs indépendants agréés par la BAD, conformément aux normes d'audit reconnues par la BAD.

5. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

6. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

**Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire**

Ministre de l'économie et des finances  
chargé de l'industrie  
de la République de Djibouti  
B.P. 13  
Djibouti  
Djibouti

**Pour le Fonds:**

Le Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord, [en date du \_\_\_\_\_], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

\_\_\_\_\_  
"[Nom du Représentant autorisé]"  
"[Titre du Représentant autorisé]"

Date: \_\_\_\_\_

FONDS INTERNATIONAL DE  
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
"[Nom du Représentant autorisé]"  
"[Titre du Représentant autorisé]"

Date: \_\_\_\_\_

## Annexe 1

### *Description du programme et dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du programme**

1. *Population cible.* Le nombre total de bénéficiaires directs attendus est d'environ 12 000 personnes dont 4800 femmes et 7200 jeunes

2. *Zone d'intervention du Projet.* La zone d'intervention du Projet comprend : (i) les bassins versants situés dans les régions de Ali-Sabieh (Holl Holl, Obeley, Doureh, Faradil et Dassbiyo), Dikhil (Hanlé), Obock (Assassan et Soubalali) et Tadjourah (Randa et Bankoualé) ; (ii) le barrage de l'Amitié dans la région d'Arta (sur une superficie de 45 ha) ; et (iii) la zone péri-urbaine de Djibouti (spécifiquement pour la composante 2).

3. *Objectifs.* Les objectifs spécifiques du Projet sont de :

- (i) renforcer la capacité d'adaptation des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin dans les zones ciblées ;
- (ii) soutenir le développement d'un agro-business inclusif, générateur d'emplois pour les jeunes et adapté au changement climatique ; et
- (iii) renforcer les capacités locales des structures centrales et déconcentrées afin de surmonter les barrières institutionnelles à l'adaptation et de réduire les risques liés au changement climatique.

4. *Composantes.* Le Projet est structuré en trois composantes :

4.1 Composante 1 : Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique. Cette composante financera la construction d'infrastructures résilientes y compris de gestion et d'accès à l'eau et au marché en milieu rural et la mise à échelle des technologies climato-intelligentes pour augmenter la productivité et la production de chaînes de valeur ciblées. Cette composante est constituée de trois sous-composantes :

- Sous-composante 1.1 : Développement d'infrastructures de production plus résilientes au climat
- Sous-composante 1.2 : Promotion des technologies et innovations intelligentes au climat
- Sous-composante 1.3 : Renforcement des capacités opérationnelles et d'adaptation.

4.2 Composante 2 : Soutien au développement d'un agro-business adapté au changement climatique. Cette composante apportera un accompagnement de sensibilisation entrepreneuriale, technique et accès au financement à des entrepreneurs en phase de conception ou en activité. Cette composante est constituée de deux sous-composantes :

- Sous-composante 2.1 : Appui à l'entrepreneuriat et développement des compétences agro-pastorales pour la création d'emploi pour les jeunes et les femmes
- Sous-composante 2.2 : Promotion de l'inclusion financière et de l'accès aux marchés dans les filières ciblées

4.3 Composante 3 : Gestion et coordination du Projet. Cette composante mettra en œuvre le Projet de manière efficace et efficiente.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

5. L'agent principal. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques (MAEPE-RH).

6. *Unité de gestion du Projet.* Le Projet sera géré par la Cellule d'Exécution des projets (CEP), déjà opérationnelle pour les projets agricoles financés par la BAD sous la tutelle du MAEPE-RH. La CEP comprend déjà un coordinateur national, son adjoint chargé du suivi-évaluation, un ingénieur de génie rural responsable des infrastructures hydrauliques, un ingénieur agronome, un spécialiste en environnement et changement climatique, un expert en développement social et genre, un responsable administratif et financier, un comptable, un spécialiste en passation des marchés, 5 animateurs. Un assistant technique spécialisé dans la passation des marchés est en cours de recrutement. Pour les besoins du PEJACC, la CEP sera renforcée par des experts en entrepreneuriat et en financement rural, et un assistant en suivi-évaluation.

7. *Gestion administrative et financière du Projet.*

Contrôle interne. L'Emprunteur devra tenir ou faire tenir par l'Agence d'exécution, des registres et adopter, ou faire adopter, des procédures appropriées conformément aux dispositions de la Section 7.07 (Comptes, registres et audit) des Conditions générales de la BAD.

Rapports financiers intermédiaires. L'Emprunteur établira et fournira à la BAD des rapports financiers intermédiaires trimestriels du Projet, satisfaisants pour la BAD dans la forme et dans le fonds, au plus tard quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque période couverte par le rapport concerné.

Audit financier. L'Emprunteur fera auditer et certifier les états financiers du Projet conformément aux termes de références acceptables pour la BAD par un auditeur indépendant recruté sur une base compétitive avec l'approbation de la BAD. Chaque audit des états financiers couvrira une période d'une (1) année financière sauf (i) pour le premier audit qui couvrira une période n'excédant pas dix-huit (18) mois après la date du premier décaissement du Don BAD, si ce premier décaissement survient pendant la deuxième moitié de l'exercice financier applicable ; et (ii) l'audit final qui peut couvrir une période n'excédant pas dix-huit (18) mois, si la Date de clôture survient lors de la première moitié de l'exercice financier.

Les rapports d'audit comprendront, entre autres, (i) la totalité des états financiers de l'exercice financier applicable, (ii) l'avis de l'auditeur sur lesdits états financiers, et (iii) la lettre de la direction, et seront soumis au Fonds au plus tard six (6) mois après la fin de l'exercice financier applicable. Les derniers rapports d'audit à la fin du Projet seront soumis au Fonds au plus tard six (6) mois après la Date de clôture.

Les coûts de l'audit externe seront financés par les ressources du financement de la BAD

8. *Passation des marchés.* La CEP sera chargée de la passation des marchés. Elle dispose d'un spécialiste local en passation des marchés qui sera appuyé par un assistant technique spécialisé dans la passation des marchés en cours de recrutement. Les acquisitions de biens, des travaux et de services de consultants se feront conformément au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition octobre 2015. Les méthodes et procédures d'acquisition standards de la BAD et les documents standards d'appel d'offre pertinents seront utilisées pour les marchés de travaux et de biens ainsi que les contrats de services de consultants.

9. *Comité de surveillance du programme.* Le cadrage, l'orientation de l'exécution, la revue et l'approbation des programmes de travail, des budgets annuels (PTBA) et des rapports d'activités seront assurés par le même Comité de Pilotage que celui du Programme visant à renforcer la Résilience en vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la Corne de l'Afrique. Ce Comité sera élargi pour inclure les intervenants provenant des nouvelles zones d'intervention ainsi que les représentants de la société civile (Club des

jeunes entrepreneurs, coopératives féminines, chambre du Commerce, associations d'usagers de l'eau, société civile de Djibouti, etc.).

Un comité de présélection et d'approbation des sous-projets entrepreneuriaux sera mis en place pour évaluer et approuver les sous-projets des bénéficiaires dans le cadre de l'entrepreneuriat. Il sera composé des préfets régionaux, des directions techniques concernées par les activités du Projet, des représentants des conseillers régionaux, des acteurs de la société civile représentant chaque région du Projet, des Institutions financières et des représentants de la CEP

10. *Partenaires stratégiques.* Des conventions seront signées avec les partenaires suivants: (i) WorldVeg et l'Institut des Sciences de la Vie (ISV) du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti pour la promotion des technologies et innovations climato-intelligentes; (ii) l'Agence Djiboutienne de Développement (ADDS) pour la formation des formateurs et le développement du curricula d'incubation ; (iii) le Centre de Leadership et d'Entreprenariat (CLE) et la chambre de commerce pour l'accompagnement de PME existantes, l'accélération et le renforcement de PME ayant obtenu un financement ; (iv) le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) pour la mise du système digital de suivi des points d'eaux ; (v) l'Union Nationale des Femmes de Djibouti (UNFD) pour la mise en œuvre des activités spécifiques aux genres ; (vi) les directions techniques du MAEPE-RH qui apporteront des connaissances spécialisées conformément à leur mission régaliennes. En ce qui concerne l'accès aux services financiers, une procédure de sélection rigoureuse des Institutions Financières Partenaires (IFP) sera appliquée à travers un appel à propositions.

11. *Suivi et évaluation.* La CEP accomplira la fonction de planification, suivi évaluation et gestion des savoirs du PEJACC. Un manuel de suivi-évaluation sera élaboré et un système informatisé de suivi-évaluation sera mis en place dès le démarrage du Projet.

12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* La CEP élaborera un manuel de mise en œuvre du projet qui inclura entre autres la mise en place détaillée des sauvegardes environnementales et sociales, mécanisme de réponse aux doléances et le reporting requis ; un plan de gestion des connaissances ; et une stratégie de retrait pour le Projet.

## **Annexe 2**

### *Tableau d'affectation des fonds*

**1. Affectation du produit du Prêt.**

- a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Prêt ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Biens et intrants	361 000	100% HT et hors contributions de la BAD
II. Travaux	3 706 000	100% HT et hors contributions de la BAD
III. Services de consultant	1 973 000	100% HT et hors contributions de la BAD
IV. Dons et subventions	3 960 000	100% HT et hors contributions des bénéficiaires et de la BAD
<b>TOTALE</b>	<b>10 000 000</b>	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie I «Biens et intrants», correspondent aux dépenses incluses à la catégorie «Biens» selon la terminologie adoptée par la BAD.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie IV «Dons et subventions», correspondent aux dépenses incluses à la catégorie «Divers (Matching Grant)» selon la terminologie adoptée par la BAD.

**2. Modalités de décaissement**

- a) Financement rétroactif. À titre d'exception à la section 4.08 (a) (ii) des Conditions Générales, les dépenses autorisées spécifiques engagées à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2024, jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent Accord, sont considérées comme autorisées jusqu'à un montant équivalent à trois cent soixante mille dollars américains ( 360 000 USD) pour les activités concernant: (i) les frais de publication des dossiers d'appel d'offres pour la réalisation des infrastructures rurales financées par FIDA ; (ii) la rémunération 2025 de l'expertise internationale pour la mise en œuvre des mécanismes de financement des entreprises ; et (iii) le paiement des contrats avec les institutions identifiées pour l'incubation de jeunes entrepreneurs l'accélération et le renforcement des petites et moyennes entreprises existantes pour 2025. Les activités à financer par financement rétroactif ainsi que leur catégorie de dépenses et leur source de financement respectives nécessiteront l'accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées. Les dépenses autorisées préfinancées seront remboursées à l'Emprunteur une fois remplies les

conditions supplémentaires précédant le premier décaissement des fonds spécifié à la section E.3).

**Annexe 3***Clauses particulières***I. Dispositions générales**

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet: Le Manuel technique décrivant les modalités de mise en œuvre des activités relatives au financement innovant des sous-projets (Matching Grant et Crédit/Fonds de garantie), aura reçu la non-objection du FIDA et de la BAD avant que tout décaissement puisse avoir lieu dans le cadre spécifique de ces activités.

**II. Dispositions Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique**

(a) L'Emprunteur s'engage et s'assure que la CEP, chacun de ses contractants, sous-contractants et agents fassent de même à :

(i) Exécuter le Projet conformément au Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), au Plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES) et aux Politiques de sauvegardes de la BAD et à la législation nationale en vigueur, d'une manière satisfaisante pour la BAD, sur le fond et la forme.

(ii) Préparer et soumettre à la BAD, des rapports trimestriels sur la mise en œuvre du PGES, y compris les lacunes identifiées et les mesures correctives prises à cet effet au plus tard quinze (15) jours après la fin de la période de rapportage.

(iii) Préparer un audit annuel de performance environnementale et sociale du projet sur les ressources de la BAD et conformément aux termes de références acceptables pour la BAD par un consultant indépendant externe recruté sur une base compétitive avec l'approbation de la BAD et le FIDA, pendant toute la durée de mise en œuvre du Projet. Les rapports d'audit annuel de performance environnementale et sociale seront soumis à la BAD entre le 15 décembre de l'année auditee et le 31 janvier de l'année suivante au plus tard.

(iv) S'abstenir de toute action qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre du PGES et du PCGES, y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de dispositions, totale ou partielle, sans l'accord préalable écrit de la BAD.

(v) Pour le sous-projet relatif à la réhabilitation de piste, l'Emprunteur devra soumettre l'étude d'impact environnemental et social (« EIES »), conformément aux exigences de la BAD en matière de sauvegardes environnementales et sociales, dont la forme et le fond sont satisfaisants pour la BAD avant le démarrage des travaux.

## Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification	Hypothèses		
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible finale				
Portée	<b>1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet</b>				Rapports d'activités du projet, sem-annuels			
	Hommes - Hommes	0	3000	7200				
	Femmes - Femmes	0	2000	4800				
	Jeunes - Jeunes	0	3000	7200				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes	0	5000	12000				
	Homme - Pourcentage (%)	0	60	60				
	Femme - Pourcentage (%)	0	40	40				
	Jeunes - Pourcentage (%)	0	60	60				
	<b>1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages</b>							
	Membres des ménages - Nombre de personnes		30000	72000				
	<b>1.a Nombre correspondant de ménages touchés</b>							
Objectif de développement	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef - Ménages	0	5000	12000	Statistiques annuelles de INSD	Engagement du Gouvernement pour les objectifs du Compact de Sécurité alimentaire et développement agribusiness a Djibouti		
	Ménages - Ménages	0	5000	12000				
Effet direct	<b>Taux d'autosuffisance en cultures maraîchères sélectionnées par le projet</b>				Etudes d'impact au démarrage, mi-parcours et achèvement	La forte implication des jeunes et femmes engagés dans l'entrepreneuriat agricole		
	Taux - Pourcentage (%)	10	20	30				
	<b>Réduction du taux de chômage des jeunes</b>							
	Pourcentage - Pourcentage (%)	62.8	61	60				
La creation d'emplois pour les	<b>2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi</b>							
	Hommes - Hommes	0	2850	3962				

Chaîne logique jeunes et les femmes est renforcée	Indicateurs				Moyens de vérification	Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible finale		
Femmes - Femmes	0	1650	1698			
Jeunes - Jeunes	0	2850	3962			
Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi - Nombre de personnes	0	4500	5660			
<b>Emplois permanents créés dans la zone d'intervention du projet</b>						
Hommes - Nombre	0	1800	2447			
Femmes - Nombre	0	1200	1048			
Jeunes - Nombre	0	1800	2447			
<b>Emplois temporaires créés pendant les travaux d'infrastructures</b>						
Hommes - Nombre	0	1050	1515			
Femmes - Nombre	0	450	650			
Jeunes - Nombre	0	1500	1515			
<b>Entreprises créés grâce au projet</b>						
Nombre entreprises - Nombre	0	80	200			
Entreprises créés grâce au projet pour les jeunes - Nombre	0	48	120			
Entreprises créés grâce au projet pour les femmes - Nombre	0	32	80			
Produit L'entrepreneuriat inclusif est développé	<b>Personnes bénéficiant d'une sensibilisation sur l'entrepreneuriat axée sur l'agriculture et l'agrobusiness (incubation) résilients au CC</b>				Rapports d'activités du projet semi-annuels	Mise en place d'accompagnement de qualité par ADDS et CLE des jeunes intéressés de monter ou accroître leur entreprise dans secteur agricole.
	Hommes - Nombre	0	600	600		
	Femmes - Nombre	0	400	400		
	Jeunes - Nombre	0	600	600		
<b>Personnel d'entreprises en croissance ou moyennes déjà existantes bénéficiant d'un renforcement des compétences entrepreneuriales et techniques (accélération) résilients au changement climatique</b>						
Hommes - Nombre	0	144	144			
Femmes - Nombre	0	96	96			
Jeunes - Nombre	0	144	144			
<b>2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises</b>						

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification	Hypothèses		
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible finale				
Produit L'inclusion financière dans les filières ciblées est améliorée	Hommes - Hommes	0	744	744		Rapports d'activités semi-annuels		
	Femmes - Femmes	0	496	496				
	Jeunes - Jeunes	0	744	744				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises - Nombre de personnes	0	1240	1240				
Effet direct La productivité des chaînes de valeurs prioritaires et la sécurité alimentaire sont accrues	<b>Institutions financières renforcées aux besoins d'investissements dans le secteur agroalimentaire</b>				Etudes d'impacts au démarrage, mi-parcours, achèvement	Adoption et appropriation des technologies promues par le projet par les producteurs maraîchers et les éleveurs		
	Nombre institutions - Nombre	0	8	8				
	<b>MPMEs innovantes et résilientes au climat bénéficiant d'un appui financier (dont les entreprises gérées par les jeunes et les femmes)</b>							
	Nombre MPMEs - Nombre	0	60	80				
	Nombre MPME gérées par les jeunes - Nombre	0	36	48				
	Nombre MPMEs gérées par les femmes - Nombre	0	24	32				
	<b>Production des principales cultures horticoles</b>							
	Tonnes - Nombre	6100	7300	10100				
Effet direct La productivité des chaînes de valeurs prioritaires et la sécurité alimentaire sont accrues	<b>Productivité de l'élevage caprin viande</b>							
	Poids moyen carcasse en Kg/ carcasse - Nombre	18	20	25				
	<b>Productivité de l'élevage caprin lait1</b>							
	Quantité de lait produite (litre par chèvre/jour) - Nombre	0.5	1	1.5				
	<b>Taux d'augmentation du rendement des cultures maraîchères sélectionnées</b>							
	Taux - Pourcentage (%)	0	20	50				
	<b>1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés</b>							
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	24000	43200				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification	Hypothèses		
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible finale				
<b>Produit</b> Les infrastructures productives et resilientes sont ameliores	<b>Infrastructures de mobilisation des ressources en eau résilientes au changement climatique</b>				Rapports d'activités du projet semi-annuels	Les infrastructures sont adéquatement situées pour soutenir le commerce en produits maraîchers et caprins, et elles sont adéquatement gérées et entretenues		
	Nouveaux forages avec les systèmes hydrauliques associés - Nombre	0	3	5				
	Forages équipés en solaire avec la mise à niveau des systèmes hydrauliques associés - Nombre	0	6	10				
	<b>Les infrastructures d'élevage construites/réhabilitées</b>							
	Enclos de contention pour traitement - Nombre	0	8	8				
	Postes vétérinaires réhabilités - Nombre	0	2	5				
	Magasin de fourrage - Nombre	0	1	1				
	Aires d'abattage - Nombre	0	3	5				
	<b>2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées</b>							
	Longueur des routes (km) - Longueur (Km)	0	30	40				
<b>Produit</b> Personnes formées sur les pratiques climato-compatibleclimato-compatibles	<b>1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production</b>				Rapports d'activités du projet semi-annuels			
	Nombre total de personnes formées par le projet - Nombre de personnes	0	1500	2600				
	Hommes formés à la production végétale - Hommes	0	840	1500				
	Femmes formées à la production végétale - Femmes	0	560	1000				
	Jeunes formés à la production végétale - Jeunes	0	840	1500				
	Hommes formés à la production animale - Hommes	0	60	60				
	Femmes formées à la production animale - Femmes	0	40	40				
	Jeunes formés à la production animale - Jeunes	0	60	60				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification	Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible finale		
	Personnes formées à la production végétale - Nombre de personnes	0	1400	2500		
	Personnes formées à la production animale - Nombre de personnes	0	100	100		

## Matrice intégrée des risques du projet

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent		Risque résiduel
	Substantiel	Substantiel	Substantiel
<b>Contexte national</b>			
Political Commitment		Moyen	Moyen
Governance		Substantiel	Substantiel
Macroeconomic		Moyen	Moyen
Fragility and Security		Substantiel	Substantiel
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	Substantiel	Substantiel	
Policy alignment		Moyen	Moyen
Policy Development and Implementation		Substantiel	Substantiel
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	Substantiel	Substantiel	
Project vulnerability to environmental conditions		Moyen	Moyen
Project vulnerability to climate change impacts		Substantiel	Substantiel
<b>Portée du projet</b>	Moyen	Moyen	
Project Relevance		Faible	Faible
Technical Soundness		Moyen	Moyen
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	Moyen	Moyen	
Implementation Arrangements		Moyen	Moyen
Monitoring and Evaluation Arrangements		Moyen	Moyen
<b>Gestion financière du projet</b>	Substantiel	Substantiel	
Overall			
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	Substantiel	Substantiel	
Legal and Regulatory Framework		Substantiel	Substantiel
Accountability and Transparency		Substantiel	Substantiel
Capability in Public Procurement		Moyen	Moyen
Public Procurement Processes		Moyen	Moyen
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	Substantiel	Moyen	
Biodiversity Conservation		Moyen	Moyen
Resource Efficiency and Pollution Prevention		Moyen	Moyen
Cultural Heritage			Aucun risque anticipé - pas applicable
Indigenous People			Aucun risque anticipé - pas applicable
Labour and Working Conditions		Moyen	Moyen
Community health, safety and security		Faible	Faible
Physical and Economic Resettlement			Aucun risque anticipé - pas applicable
Greenhouse Gas Emissions		Moyen	Moyen
Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards		Substantiel	Substantiel
<b>Parties prenantes</b>	Moyen	Moyen	
Stakeholder Engagement/Coordination		Moyen	Moyen
Stakeholder Grievances		Moyen	Moyen
<b>Risque global</b>	Substantiel	Substantiel	
Contexte national		Substantiel	Substantiel
Political Commitment		Moyen	Moyen

**Risque:**

Le Gouvernement de Djibouti est relativement stable avec un engagement fort pour la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une croissance économique forte et durable. Toutefois le pays est caractérisé par une fragilité due à la forte dépendance aux marchés étrangers, et la grande vulnérabilité au changement climatique

Moyen Moyen

**Mesures d'atténuation:**

Le PEJACC atténuerait la fragilité du pays réduisant la dépendance sur les importations et en améliorant la production locale en quantité et qualité pour certains produits horticoles ainsi que viande et produits laitiers caprins. Le PEJACC améliorera aussi l'adaptation au changement climatique par un meilleur accès à l'eau potable et un usage efficient de l'eau d'irrigation et promotion des entreprises résilientes au climat.

Governance Substancial Substancial

**Risque:**

L'indice de transparence mesuré par Transparency International est de 30 et classe Djibouti au 130e rang en 2023. L'indice CPIA mesurant qualité des prestations des services publics est de 3.5 en 2023. Ces deux indices conduisent à un risque substantiel.

Substancial Substancial

**Mesures d'atténuation:**

Les mesures d'atténuation consistent en: a) seules les dépenses récurrentes sont gérées par la CEP alors que les paiements des fournisseurs de travaux/biens/ services sont effectués par BAD; b) la passation des marchés sera réalisée en conformité avec les lignes directrices de la BAD; c) la gestion participative des infrastructures développées ; d) le renforcement de l'encadrement technique des producteurs et entrepreneurs par des institutions publiques ou par des prestataires privés.

Macroeconomic Moyen Moyen

**Risque:**

Selon la BAD, Les perspectives économiques sont favorables, avec une croissance du PIB projetée à 6,2% en 2024 et 6,6% en 2025, tirée notamment par la relance des activités portuaires et logistiques, le dynamisme des transports et communications, et le renforcement des secteurs de l'administration publique et de la défense. L'inflation est projetée à 1,7 % en 2024 et à 2,0 % en 2025, reflétant l'impact des prix internationaux. L'équilibre budgétaire est attendu en 2024 (excédent de 0,4% du PIB) mais sera très fragile, avec une contraction de 0,2% du PIB en 2025, en raison notamment d'une baisse attendue des recettes et des subventions. L'excédent du compte courant devrait se contracter à 20 % du PIB en 2024 et à 19,6 % en 2025 en raison de la baisse des balances commerciales et des services.

Moyen Moyen

Les facteurs susceptibles de contrecarrer ces perspectives favorables comprennent un ralentissement du trafic portuaire dû à un regain d'instabilité en Éthiopie et à des tensions géopolitiques accrues, en particulier au Moyen-Orient ; difficultés à rembourser la dette publique extérieure (retards de paiement de service de la dette au FIDA avec un retard de deux mois); l'invasion de l'Ukraine par la Russie ; et les effets du changement climatique.

**Mesures d'atténuation:**

Les mesures de atténuation sont : a) les coûts du projet PEJACC comprennent des provisions pour imprévus financiers de environ 4% du montant total du projet pour faire face aux hausses de prix éventuelles pour les biens et services dont aura besoin le projet; b) suivi rapproché de paiement de la dette au FIDA. Le financement de la BAD est sous forme de don.

Fragility and Security

Substantiel Substantiel

**Risque:**

Dans le secteur agricole, la fragilité est due à la vulnérabilité au changement climatique, aux problèmes de manque de l'eau, et aux faibles capacités des institutions chargées d'encadrer le secteur agricole. La situation de sécurité est relativement stable avec quelques incidents sécuritaires qui ont survenu en 2023 et 2024 mais qui ont été maîtrisés.

Substantiel Substantiel

**Mesures d'atténuation:**

Le projet met en place une série de mesures qui renforcent la résilience et l'amélioration des revenus notamment l'accès à l'eau, l'amélioration de la productivité agricole et animale et la diversification des sources de revenus en créant des entreprises qui génèrent de l'emploi, et la formation aussi bien des cadres de la fonction publique que les producteurs.

Stratégies et politiques sectorielles

Substantiel Substantiel

Policy alignment

Moyen Moyen

**Risque:**

Le principal risque spécifique au projet se pose par l'absence de la loi-cadre en matière de la réglementation semencière

Moyen Moyen

**Mesures d'atténuation:**

Le projet appuie l'élaboration de la loi-cadre sur la réglementation semencière.

Policy Development and Implementation

Substantiel Substantiel

**Risque:**

Bien qu'une stratégie existe pour l'entretien des ouvrages hydrauliques en milieu rural, celle-ci n'est pas mise en oeuvre. Compte tenu de l'investissement important dans les ouvrages hydrauliques notamment la réhabilitation et création de 15 forages et le développement de 350 Ha, le risque de durabilité des investissements se pose par manque de mise en oeuvre de la stratégie sus-mentionnée.

Substantiel Substantiel

**Mesures d'atténuation:**

PEJACC a développé les mesures de gestion et entretien des ouvrages dans la description détaillée du projet. Les comités de gestion établis seront renforcés.

Substantiel Substantiel

Contexte environnemental et climatique

Moyen Moyen

Project vulnerability to environmental conditions

**Risque:**

Les risques environnementaux sont: la dégradation des terres de pâturages à cause de changement climatique, charge animale élevée, faibles connaissances des pratiques anti-érosives, salinisation de l'eau et tarissement des forages/ puits par surexploitation de la nappe.

Moyen Moyen

**Mesures d'atténuation:**

Le PEJACC soutient la réhabilitation des parcours, et va utiliser une méthodologie plus précise pour conduire les études géophysiques. Le résultat de ces études permettra de renseigner la disponibilité de l'eau et la qualité éventuelle.

Project vulnerability to climate change impacts

Substantiel Substantiel

**Risque:**

Le risque est aggravation des effets du changement climatique (sécheresses)

Substantiel Substantiel

**Mesures d'atténuation:**

Le projet prévoit la promotion des variétés et des technologies climato-compatibleclimato-compatibles, la protection des bassins versants, la mobilisation des ressources en eau, ainsi que le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique des parties prenantes

Portée du projet

Moyen Moyen

Project Relevance

Faible Faible

**Risque:**

Le gouvernement de Djibouti a développé une politique nationale de l'entrepreneuriat (PNE) conçue pour promouvoir la culture entrepreneuriale, en particulier auprès des jeunes et des femmes.

Faible Faible

**Mesures d'atténuation:**

Le projet compte travailler avec des institutions très impliquées dans la promotion de la jeunesse et le développement d'emplois décents. Il s'agit de l'ADDS, CLE et FDED. Ces organismes disposent de la stratégie et des plans d'action pour mieux accompagner les jeunes dans la recherche d'emplois.

Technical Soundness

Moyen Moyen

**Risque:**

Le principal risque est la faible implication /adhésion du secteur privé en particulier les jeunes

Moyen Moyen

**Mesures d'atténuation:**

Il est prévu des initiatives innovantes au niveau de la composante 2 pour un meilleur engagement du secteur privé dans le secteur agro-pastoral, avec un appui aux entreprises en croissance.

Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité

Moyen Moyen

Implementation Arrangements

Moyen Moyen

**Risque:**

Le risque consiste en la surcharge de travail de la Celule d'Exécution des Projets qui gère déjà le BREFONS, un autre projet financé par la BAD

Moyen Moyen

**Mesures d'atténuation:**

Le projet sera exécuté par la cellule d'exécution de projet (CEP) existante pour le BREFONS, qui a déjà de l'expérience dans la gestion de plusieurs projets en parallèle. Un renforcement des capacités et une formation seront assurés pour cette CEP. De plus, elle sera renforcée en personnel, notamment avec un expert en entrepreneuriat et gestion des crédits, un assistant en suivi-évaluation. Des assistances techniques supplémentaires en financement rural, génie rural et suivi-évaluation sont également prévues. Des conventions avec des entités spécialisées seront également signées pour renforcer la mise en œuvre effective du projet. La Banque organisera également des missions de supervision et d'appui, ainsi que des cliniques fiduciaires annuelles, pour assurer le renforcement continu des capacités. Le FIDA participera aux missions de supervision et apportera un appui technique au projet notamment pour la composante 2.

Monitoring and Evaluation Arrangements

Moyen Moyen

**Risque:**

Le risque consiste en la surcharge de travail pour équipe suivi évaluation

Moyen Moyen

**Mesures d'atténuation:**

Le projet prévoit un complément de personnel pour le suivi évaluation. Le document de projet contient un plan de suivi détaillé qui permettra de adapter le système de suivi en usage. Un manuel de suivi-évaluation sera élaboré et un système informatisé de suivi-évaluation sera mis en place dès le démarrage du projet

Gestion financière du projet

Substantiel Substantiel

Le risques inhérent et résiduel du projet au moment de sa conception est jugé comme substantiel. Bien que la BAD applique des procédures et des standards en ligne avec les exigences du FIDA, un risque existe que les procédures de justification des dépenses de la part de la BAD causent de retards au niveau du décaissement des fonds FIDA. De plus, le projet présente un profil de risque substantiel en vertu de la nature des activités à mettre en œuvre qui incluent le financement de microprojets à travers des institutions de microfinance. Le FIDA est sensé contribuer à ces activités à hauteur de 4 millions de dollars

**Organisation et personnel**

Moyen Moyen

Risque(s): Le projet n'est pas suffisamment équipé en ressources humaines, ou son personnel ne possède pas les connaissances nécessaires pour gérer efficacement les

Mesures d'atténuation: Le projet sera géré par une équipe déjà établie à l'intérieur du MAEPE-RH qui a déjà participé à la mise en œuvre d'autres projets financés par la BAD

Substantiel Substantiel

**Budgétisation**

Risque(s): Approbation en retard du PTBA e manque de suivi de sa mise en œuvre. Le projet pourrait ne pas être en mesure de tracer séparément les dépenses

Mesures d'atténuation: L'unité de gestion de projet au niveau du ministère est équipée avec un logiciel comptable performant et qui sera paramétré afin de satisfaire les besoins de reporting imposés par la BAD. Le FIDA s'assurera qu'une comptabilité séparée soit tenue pour les dépenses imputées au prêt FIDA. Le PTBA recevra la Non-Objection de la BAD après avis positif du FIDA.

**Flux de fonds/modalités de décaissement**

Elevé Elevé

**Risque(s):** Le gouvernement pourrait ne pas avoir les ressources pour contribuer comme prévu au projet. L'utilisation des fonds FIDA ne fait pas l'objet d'un reporting spécifique de la part de la BAD, ce qui empêche le décaissement des fonds du prêt. Les activités financées à travers le Fonds FIDA accusent du retard dans la mise en œuvre, ce qui ralentit le décaissement du prêt.

**Mesures d'atténuation:** La contribution du gouvernement est presque exclusivement sous forme d'exonérations fiscales. Les procédures adoptées en matière de décaissement des fonds FIDA seront celles de la BAD. Le FIDA et la BAD ont déjà une expérience positive dans d'autres pays pour l'application de ces procédures qui seront définies dans l'accord signé entre les deux institutions. Les activités financées par le FIDA, à l'exception d'environ 4 millions USD qui sont destinés à financer des activités de « matching grants », portent sur le financement d'infrastructures et de pistes rurales qui ne posent pas souvent des problèmes particuliers en termes de décaissement.

#### **Contrôles internes**

**Elevé      Elevé**

**Risque(s):** Le système de contrôle interne du projet n'est pas bien structuré, ce qui ne donne pas de garanties au FIDA et à la BAD sur la bonne utilisation des fonds. Le financement d'institutions de microfinance par le biais de la mise à disposition de fonds de garantie, ainsi que le financement de projets des bénéficiaires par le biais de matching grants ne fournit pas l'assurance nécessaire à la bonne utilisation des fonds.

**Mesures d'atténuation:** L'unité de gestion de projet est bien établie et elle suit des procédures qui ont été validées et supervisées par plusieurs missions de la BAD dans le cadre de la mise en œuvre de projets précédents. Le manuel du projet sera mis à jour pour refléter les spécificités du projet PEJACC. Les IFP seront sélectionnées selon des critères d'éligibilité basé sur leur performance. Un accord-cadre pluriannuel sera signé entre le projet et chaque IFP qui fera l'objet d'une non-objection de la BAD. Chaque IFP financera les plans d'affaires des bénéficiaires éligibles, qui seront identifiés par le projet. Les modalités de fonctionnement des activités de microfinance seront décrites dans le détail dans un manuel qui recevra la non objection tant de la BAD que du FIDA avant que le projet puisse financer ces activités. Toutes les dépenses du projet feront l'objet d'un audit externe qui devrait s'attaquer à vérifier au même temps un échantillon des activités financées par les IFP.

#### **Comptabilité et rapports financiers**

**Substantiel      Substantiel**

**Risque(s):** Le projet n'est pas en mesure de tenir une comptabilité analytique adéquate à faire un reporting qui satisfait les attentes de la BAD et du FIDA.

**Mesures d'atténuation:** Un logiciel comptable sera installé et utilisé par du personnel administratif et financier expérimenté. Les dépenses financées par les fonds FIDA feront l'objet d'une comptabilité spécifique afin de garantir la bonne qualité du reporting financier.

#### **Audit externe**

**Moyen      Moyen**

**Risque(s):** Le rapport d'audit n'est pas reçu à temps et sa qualité n'est pas en ligne avec les standards de la BAD et du FIDA

**Mesures d'atténuation:** Un auditeur externe indépendant est recruté sur la base de TDR approuvés par la Banque au préalable et les rapports d'audit sont partagés avec le FIDA dès leur réception par la BAD.

#### **Overall**

Passation des marchés relatifs au projet

**Substantiel      Substantiel**

#### **Legal and Regulatory Framework**

**Substantiel      Substantiel**

**Risque:**

Le système des marchés publics Djiboutien sont régis par la Loi n°53/AN/09/6ème L portant Code des Marchés Publics, promulgué le 1er juillet 2009 ainsi que des décrets d'applications. Le système repose également sur la Loi relative aux Partenariats Public-Privé (Loi PPP) de 2017. Le cadre juridique a permis d'instituer des règles juridiques respectant les principes directeurs des marchés publics. demeure néanmoins perfectible tant du point de vue de l'exhaustivité et de la cohérence d'ensemble de l'architecture législative et réglementaire des marchés publics que de la cohérence interne des certaines dispositions. L'actualisation du code des marchés publics ne fait pas partie des actions prioritaires du gouvernement.

Substantiel Substantiel

**Mesures d'atténuation:**

Dans le cadre du PEJACC, les acquisitions seront conclues selon le système de la Banque. Ceci est en application pour les autres projets financés par la BAD et mis en oeuvre par le Ministère de l'Agriculture.

**Accountability and Transparency** Substantiel Substantiel

**Risque:**

Le risque associé à mécanisme des plaintes des marchés publics est considéré comme « substantiel » pour les principales raisons suivantes : i) il n'existe pas de procédure de règlement des différends entre les agences gouvernementales ; ii) les contrats susceptibles de recours sont tous agréés par la CNMP ; iii) le Comité de règlement des différends n'implique pas le secteur privé et la société civile ; (iv) l'absence d'un mécanisme efficace et efficient de traitement des plaintes et des voies de recours dans le cadre de la passation des marchés publics

Substantiel Substantiel

Le risque associé aux pratiques prohibées est jugé « substantiel » pour les raisons suivantes : ( i ) la CNMP ne prévoit pas expressément l'insertion de ces dispositions dans des documents types, qui ne contiennent pas de clauses sur la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts et la déontologie enchérisseurs ; et il n'y a pas d'activités ou de programmes de lutte contre la fraude et la corruption ; ii) le bureau indépendant de la lutte anticorruption vient d'être instauré et commence à être opérationnel avec peu des moyens nécessaires.

**Mesures d'atténuation:**

Dans le cadre de l'appui de la BAD à la réforme du code des marchés publics, il est préconisé de réviser la CNMP pour prévoir un système et un mécanisme de traitement des plaintes; inclure des dispositions sur la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts et les comportements contraires à l'éthique dans les documents types d'appel d'offre. Pour le PEJACC, le mécanisme de traitement des plaintes s'appliquera et les documents types de la Banque seront utilisés. Ces mesures sont déjà en place au niveau de la cellule d'exécution de projet qui va gérer le PEJACC.

**Capability in Public Procurement** Moyen Moyen

**Risque:**

La capacite de la cellule d'exécution du projet a été évaluée et les contraintes suivantes sont signalées : i) le délai pris allant jusqu'à plus de 2 mois pour l'évaluation des propositions techniques pour les services de consultants ; ii) l'implication de la CNMP dans l'ouverture et d'évaluation des offres, ce qui fait que les membres du comité d'évaluation nommé par cette commission nationale sont systématiquement, dans tout type des marchés, des coordonnateurs des projets ; iii) risque de conflit d'intérêt dans la gestion et de suivi du projet du fait que le coordonnateur de la Cellule n'est autre que le secrétaire général du ministère de tutelle.

Moyen Moyen

**Mesures d'atténuation:**

L'équipe d'acquisition de la cellule composée notamment d'un spécialiste local en acquisitions avec un assistant-personnel détaché de l'administration. Par souci d'efficacité et de coordination optimale des différentes activités d'acquisition de deux projets (BREFONS et PEJACC) gérés par la cellule d'exécution de projet, l'équipe sera renforcée par un ( e) Assistant Technique en passation des marchés (ATPM) qui est en cours de recrutement .

**Public Procurement Processes****Moyen** **Moyen****Risque:**

Sur la base de l'étude des marchés, niveau de complexité des activités du projet et de la performance de la Cellule d'exécution de projet dans la gestion de la fonction de passation des marchés le risque est jugé modéré. L'industrie locale a l'expérience nécessaire pour répondre de manière compétitive aux acquisitions du marché. Le risque est lié aux expertises nécessaires pour l'appui de l'entreprenariat des jeunes dans le domaine agricole et agri-business.

**Moyen** **Moyen****Mesures d'atténuation:**

Les mesures d'atténuation sont i) le partenariat avec les structures spécialisées au niveau national dans l'entreprenariat des jeunes (comme ADDS et CLE) et les études de tous les risques liés au financement des entrepreneurs avant la signature des contrats ; ii) le renforcement de l'équipe en accélérant le recrutement d'un assistant technique qualifié en passation des marchés qui sera dédié spécialement au projet ; iii) l'adaptation des modes d'acquisition au contexte du pays, de la région et à la situation du marché au niveau national.

**Project Complexity****Moyen** **Moyen****Risque :**

Les risques sont liés à i) la technicité et l'envergure de certaines activités du projet qui pourraient retarder sa mise en œuvre et notamment les activités dans le domaine d'agro-business et d'appui à l'entreprenariat qui nécessitent des expertises spécifiques ; ii) la charge de travail de la CEP qui gèrera plusieurs projets.

**Moyen** **Moyen****Mesures d'atténuation :**

Les mesures d'atténuation consistent en : i) le recrutement d'un assistant technique pour développer la mise en œuvre détaillée de la composante 2 ; ii) le partenariat avec les structures spécialisées au niveau national (comme ADDS et CLE) et les études de tous les risques liés au financement des entrepreneurs avant la signature des contrats avec IFP; iii) le renforcement de la CEP par un assistant technique qualifié en passation des marchés qui sera dédié spécialement au projet.

**Implementing Agency Capacity****Moyen** **Moyen****Risque :**

La BAD a évalué les capacités de la CEP à entreprendre les activités d'acquisition pour le projet et le risque principal était la charge de travail sur le chargé des acquisitions et assistant en acquisition qui devront travailler avec 2 projets.

**Moyen** **Moyen****Mesures d'atténuation :**

La mesure d'atténuation est le renforcement de l'équipe d'acquisition de la CEP par un assistant technique en passation des marchés qui aura des compétences plus poussées dans ce domaine et appuiera la CEP.

Impact environnemental, social et climatique

**Substantiel Moyen**

Biodiversity Conservation	Moyen	Moyen
<b>Risque:</b>		
Le principal risque est l'exploitation non régulée de matières premières comme le sable, graviers etc.. qui peuvent être prélevés dans les lits d'oueds	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b>		
Dans le canevas du plan de gestion E&S il est prévue l'obtention des permis nationaux avant le début des activités assujetties à autorisations préalables (excavations, etc.)		
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Moyen	Moyen
<b>Risque:</b>		
Le risque de pollution et de l'usage efficient des ressources est modéré pour les investissements liés à l'augmentation de la salinité de l'eau des forages à cause de la nature de la roche et de la surexploitation de la nappe; les infrastructures qui soutiennent l'élevage à cause du risque de contamination par les déchets, pollution par les pesticides ou engrais. Les entreprises soutenues par le projet risquent de ne pas adhérer au code environnemental.	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b>		
Les études de faisabilité des investissements hydraulique et en irrigation tiendront compte de risque de pollution et proposeront des mesures d'atténuation qui seront intégrées dans la conception des ouvrages hydrauliques et des infrastructures d'irrigation, infrastructures d'élevage et entreprises de transformation. Les agriculteurs seront formés sur l'utilisation rationnelle de l'eau et sur les alternatives biologiques des pesticides et des engrais. Les jeunes promoteurs d'entreprise seront formés sur les lois environnementales. Un audit environnemental est prévu dans le cadre du PEJACC.		
Cultural Heritage	Aucun risque anticipé - pas applicable	
La zone d projet ne comporte pas de site protégé		
Indigenous People	Aucun risque anticipé - pas applicable	
Il n'y a pas de peuple identifié comme autochtone à Djibouti.		
Labour and Working Conditions	Moyen	Moyen
<b>Risque:</b>		
Le risque est le non respect de code de travail et mesures de sécurité et de santé sur les chantiers des ouvrages de génie civil et dans les entreprises soutenues	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b>		
Le cadre de gestion E&S prévoit : a) d'adopter et de mettre en oeuvre des procédures de gestion de la main-d'oeuvre complètes ; b) former les travailleurs à la santé et sécurité au travail (SST); c) disséminer et rendre opérationnel le mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs. Il faut savoir que la cellule d'exécution du projet soumettra un rapport trimestriel sur la conformité avec procédures E&S.		
Community health, safety and security	Faible	Faible
<b>Risque:</b>		
Le projet peut causer des risques d'accidents de route sur les pistes rurales réhabilitées; et un risque de violence basée sur le genre.	Faible	Faible

**Mesures d'atténuation:**

Les spécifications techniques de la réhabilitation des pistes tient compte des questions de sécurité routière. Le PEJACC va collaborer avec Union des Femmes Djiboutiennes (UNFD) pour la sensibilisation sur le genre et la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes liées à la violence basée sur le genre.

Physical and Economic Resettlement

Aucun risque anticipé - pas applicable

Il n'y a pas de telles activités dans le projet

Greenhouse Gas Emissions

Moyen Moyen

**Risque:**

Le risque est l'émission de gaz à effet de serre notamment à travers une agriculture plus intensive et expansion de l'élevage avec la disponibilité de l'eau et des fourrages

Moyen Moyen

**Mesures d'atténuation:**

La formulation du projet n'a pas fait d'analyse EX-ACT. Toutefois pour atténuer de tels effets il est prévu: a) application de méthodes de gestion de fertilité de sol pour séquestrer le carbone et qui font partie des pratiques de l'agriculture résilientes au CC (paillage, compostage); b) la formation des producteurs aux systèmes d'élevage et d'embouche sobres en carbone; c) remplacement des pompes thermiques des forages et périmètres irrigués par des pompes solaires; d) mise en repos et régénération naturelle assistée de 2000 Ha de pâturages. L'étude EX-ACT pourra être réalisée à mi-parcours du projet

Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards

Substantiel Substantiel

**Risque:**

Le risque est la sécheresse et des inondations.

Substantiel Substantiel

**Mesures d'atténuation:**

Le projet fournit des solutions à la sécheresse par l'amélioration de l'exploitation et de la gestion de l'eau, ainsi que le développement de l'agriculture irriguée, et la diversification des revenus à travers la création et l'expansion des entreprises viables et créatrices d'emplois. Compte tenu des risques d'inondation, les études de faisabilité des ouvrages de génie civil devra prendre en compte ce risque en développant les spécifications techniques des ouvrages.

Parties prenantes

Moyen Moyen

Stakeholder Engagement/Coordination

Moyen Moyen

**Risque:**

Le risque est la faible implication /adhésion du secteur privé en particulier les jeunes

Moyen Moyen

**Mesures d'atténuation:**

Il est prévu des initiatives innovantes au niveau de la composante 2 pour un meilleur engagement du secteur privé dans le secteur agro-pastoral

Stakeholder Grievances

Moyen Moyen

**Risque:**

Le risque est que le gouvernement ne dispose pas de mécanisme de recours qui permet aux populations de partager leurs griefs et de prendre action en conséquent

Moyen

Moyen

**Mesures d'atténuation:**

Les communautés et les individus qui estiment être lésés par un projet soutenu par le Groupe de la BAD peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de règlement des griefs existants au niveau du projet ou du Mécanisme de recours indépendant (IRM) de la BAD. L'IRM veille à ce que les communautés et les individus touchés par le projet puissent soumettre leur plainte au Mécanisme de recours indépendant de la BAD, qui détermine si un préjudice s'est produit ou pourrait survenir en raison du non-respect de ses politiques et procédures par la BAD. Pour soumettre une plainte ou demander de plus amples renseignements, il faudra communiquer avec : [IRM@afdb.org](mailto:IRM@afdb.org) ou visitez le site Web de l'IRM [www.irm.afdb.org](http://www.irm.afdb.org). Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la BAD, et la direction de la Banque a eu la possibilité de répondre avant de contacter le MRI.